Association Des Parents D'élèves du
COLLEGE JACQUES JORISSEN
48-68 Avenue des martyrs de Châteaubriant
93700 DRANCY

Mme. La Rectrice Académique
Rectorat de Créteil
4 rue Georges Enesco
94 000 Créteil

Drancy, le 20 Novembre 2013

Objet : Recours en annulation de l'élection des représentants des parents d'élèves du 15/11/2013
LR/AR

Madame La Rectrice,

Le vendredi 15 Novembre 2013, a eu lieu au collège JORISSEN, la réélection des représentants des parents d'élèves. Ce scrutin s'est de nouveau déroulé dans des conditions très contestables.

Il a donné les résultats suivants :

- FCPE **30 voix**
- Association Des Parents D'élèves Du Collège JORISSEN **20 voix**

Le non-respect des règles électorales par le chef d'établissement comme l'indique la note de service n°2013-095 du 26-6-2013 parue au bulletin officiel sous le n° 26 du 27 juin 2013 à laquelle notre association se réfère, nous conduisent à vous demander de prononcer l'annulation de ce vote.

RAPPEL DU CONTEXTE DE CETTE RÉÉLECTION 2013/2014 :

Le 21 Octobre 2013, annulation de l'élection des représentants des parents d'élèves du collège Jacques JORISSEN de Drancy par le Rectorat, faisant suite à notre recours du 15 Octobre 2013 parfaitement légitimée au vu des nombreuses irrégularités constatées et vérifiées.

Madame La Rectrice, tout d'abord, notre association tient à vous remercier d'avoir bien voulu tenir compte de notre recours en annulation du scrutin du 15 Octobre, d'avoir pris la juste décision de l'annuler, et d'avoir ordonné une nouvelle élection. Nous pensions sincèrement que cette nouvelle élection allait se dérouler dans de meilleures conditions et que Mme. BELDJOUTI Chef d'établissement allait respecter la réglementation en vigueur. Malheureusement il n'en fut rien.

Madame La Rectrice, nous avons appris par un courrier de Madame BELDJOUTI, chef d'établissement du collège Jacques JORISSEN de Drancy, adressé aux membres du conseil d'administration le 21 Octobre 2013 que le conseil d'administration est reporté suite à une annulation de l'élection des représentants des parents. (Pièce n° 1)
En réponse à notre courrier d'information du 22 Octobre 2013 au chef d'établissement, (Pièce n°2) nous apprenons l'annulation officielle de l'élection et le chef d'établissement, nous invite à un nouveau scrutin pour le Vendredi 8 Novembre de 8h à 12h et ce sans aucune concertation. (Pièce n° 3)
Notre courrier du 4 Novembre demandant à Mme. La Principale de respecter la réglementation en vigueur. (Pièce n° 4)
Réponse du Chef d'établissement du 5 Novembre 2013, disant clairement qu'elle ne tenait pas compte de nos remarques. (Pièce n° 5)
En date du 7 Novembre lettre d'information aux parents d'élèves de l'annulation de l'élection du 11 Octobre soit, dix-sept jours après la notification du rectorat, et les informant que la prochaine élection aura lieu le 15 novembre. (Pièce n° 6)

Pour les faits suivants Madame La Rectrice :

1/ LE NON RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

La Circulaire n° 2013-081 en son annexe 5, dit, je cite :

« En cas d'annulation des élections d'un collège électoral, toute la procédure des élections est à recommencer depuis le début pour le collège en question (appel de candidatures, etc.) »
Cette procédure n'a pas été respectée et constitue un motif sérieux d'annulation du scrutin.

2/ ABSENCE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Les parents d'élèves ont été informés de l'annulation des élections le 7 novembre 2013, soit dix-sept jours après la notification de celle-ci par le Rectorat et invités à voter pour le 15 novembre 2013, soit sept jours avant le scrutin, ne favorisant pas ainsi leur participation.

3/ SUR LA VALIDITE DES DOCUMENTS DE LA MISE SOUS PLI

Le document des modalités de vote signé par le chef d'établissement indique une procédure erronée allant à l'encontre de celle définie en page 7 de la note de service n°2013-095 du 26-6-2013 parue au Bulletin officiel n°26 du 27 juin 2013.
La profession de foi de la FCPE indique elle aussi une procédure non-conforme
Ces deux documents constituent un élément troublant pour les électeurs et le chef d'établissement a refusé de les modifiés Ce fait nous a amené à ne pas participer à la mise sous pli le 7 Novembre 2013.
La mise sous pli a été faite le 8 Novembre sans notre participation.

Il s'agit d'une irrégularité qui constitue un motif sérieux d'annulation du scrutin.

4/ SUR L'ABSENCE D'UNE TROISIÈME ENVELOPPE POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Comme lors de la première élection et malgré nos demandes de respecter la réglementation, la direction de l'établissement a de nouveau adressé aux parents d'élèves UNIQUEMENT deux enveloppes.

- Une première de couleur bleue pour l'insertion du bulletin
- Une seconde de couleur blanche portant mention « ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION »

Or, aux termes de la réglementation en vigueur, **Le vote par correspondance s'effectue de la façon suivante :**

L'électeur insère le bulletin de vote dans une première enveloppe (dite enveloppe n° 1) qu'il cachette. Cette enveloppe ne doit porter aucune mention ni aucun signe distinctif.

L'électeur place ensuite cette enveloppe n° 1 dans une seconde enveloppe (dite enveloppe n° 2) qu'il cachette et sur laquelle il appose sa signature, inscrit lisiblement son nom, ses prénoms et la mention « élections de parents d'élèves... », si celle-ci n'est pas pré-remplie.

Enfin, l'électeur insère cette enveloppe n° 2 dans une troisième enveloppe (dite enveloppe n° 3) qu'il cachette et adresse à l'établissement scolaire.
L'enveloppe n° 3, qu'elle soit remise directement ou adressée par voie postale par l'électeur, doit parvenir au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin.

La direction de l'établissement a commis une double irrégularité :

- D'une part, en adressant une enveloppe réservée à l'élection des membres du conseil d'administration alors qu'il s'agissait d'élections de représentants de parents d'élèves
- D'autre part, en omettant d'envoyer la troisième enveloppe.

Ces irrégularités entachent sérieusement la régularité du scrutin.

5/ SUR LA VALIDITE DES VOTES PAR CORRESPONDANCE

Lors de l'ouverture du scrutin à 8h 15, la liste électorale était déjà émargée.
Suite à notre remarque, elle a aussitôt été remplacée par une liste vierge.
Or, cet émargement doit s'effectuer à la fin du scrutin et après l'ouverture de l'enveloppe N° 3 et 2 et déposer ensuite l'enveloppe N° 1, sans être ouverte, dans l'urne.
Les votes par correspondance ont été déposés par la principale en fin de scrutin et sans l'enveloppe N°3
Au dépouillement la plupart des enveloppes N°1 n'étaient pas cachetées
Enfin, dans l'après-midi du vendredi 8 novembre et après une mise sous pli hâtive, le matériel de vote a été expédié majoritairement par voie postale et le reste distribué aux élèves présents pour être remis à leurs parents soit cinq jours ouvrés, en tenant compte du jour férié du 11 Novembre avant la date du scrutin.

Il s'agit là d'un ensemble d'irrégularité qui entache incontestablement la validité du scrutin.
L'ensemble des faits relatés constituent des manquements graves.

Au regard de ces faits et à l'appui des moyens invoqués, nous vous demandons Madame la Rectrice, en vertu des pouvoirs qui vous sont conférés et du respect de la réglementation en vigueur dont vous êtes le garant, d'annuler le scrutin des élections des représentants de parents d'élèves qui a lieu, le 15 Novembre 2013, au collège Jacques JORISSEN de Drancy.
Madame La Rectrice, nous vous demandons aussi, au regard de la situation d'intervenir et de nommer un médiateur afin d'organiser une nouvelle élection dans les plus brefs délais.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Po) les représentants de l'association des parents d'élèves du collège Jacques JORISSEN de Drancy

Mme. Lila BOUARAR
Présidente

M. Ahmed KHENFECH
Vice-Président

Pièces jointes :

Pièce n°1 : Courrier de La Principale du 21/10/2013
Pièce n°2 : Notre courrier d'information du 22/10/2013
Pièce n°3 : Réponse de La Principale du 22/10/2013
Pièce n°4 : Notre courrier du 4/11/2013 à La Principale
Pièce n°5 : Réponse de La Principale du 5/11/2013
Pièce n°6 : Courrier de La Principale pour information aux parents du 7/11/2013
Pièce n°7 : Document d'instruction de vote de Mme. La Principale aux parents
Pièce n°8 : Verso de la profession de foi de la FCPE indiquant les instructions de vote
Pièce n°9 : Copie de l'enveloppe n°2 portant mention « Elections au conseil d'administration »
:

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège
Jorissen
Drancy

académie
de Créteil

éducation
nationale

Affaire suivie par
Mme RISKWAIT Raphaël
Secrétaire de direction

Téléphone
01 48 31 14 31
Télécopie
01 48 95 05 49
Courriel
ce.0931377S@ac-creteil.fr

48 avenue Martyrs
Châteaubriant
93700 DRANCY

www.jorissen-drancy.ac-creteil.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi
de 7h30 à 17h30

Mercredi
de 7h30 à 12h30

Vendredi
7h30 à 15h30

Reçu N°1

Drancy, le 21 octobre 2013

La principale

Aux

Membres du Conseil d'Administration

Objet : report du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Suite à un recours en annulation concernant les élections des représentants de parents d'élèves, je vous informe que le premier Conseil d'Administration qui devait avoir lieu le **lundi 04 novembre 2013** est reporté au **mardi 19 novembre 2013 à 18h00 en salle 15.**

Une nouvelle convocation vous parviendra après la validation des nouvelles élections des parents.

En vous souhaitant bonne réception.

Veuillez recevoir mes salutations les plus respectueuses.

Nadia BELDJOUTI

COLLEGE J. JORISSEN
La principale
93700 DRANCY

Association Des Parents D'élèves du
COLLEGE JACQUES JORISSEN
48-68 Avenue des martyrs de Châteaubriant
93700 DRANCY

Pièce N°2

Mme. BELDJOUTI
Principale du collège JORISSEN
48-68 Avenue des martyrs de Châteaubriant
93700 DRANCY

Objet : Information de recours en annulation
des élections des parents d'élèves

Drancy, le 22 octobre 2013

Madame La Principale,

Suite à une décision unanime de notre association, lors d'une réunion extraordinaire, un recours en annulation du scrutin du vendredi 11 octobre 2013 au collège JORISSEN a été notifié au Recteur de l'académie de Créteil.

En effet, ce scrutin s'étant déroulé dans des conditions très contestables et entachées de nombreuses irrégularités, les dispositions du code de l'Education Nationale n'ont pas été respectées.

Notre association de parents d'élèves, non affiliée à une fédération donc indépendante, a toujours travaillé dans un climat de confiance et de sérénité avec les équipes éducatives et la direction du collège, œuvrant dans l'intérêt de toute la communauté éducative, sa seule et unique préoccupation est le bon fonctionnement du collège JORISSEN.

Nous sommes confiant quant à la suite à donner à notre recours auprès du Recteur et nous espérons avoir une nouvelle élection très bientôt.

Dans cette attente, nous vous prions, Mme. La Principale de croire en l'expression de nos salutations dévouées.

Mme. Lila BOUARAR
Présidente

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Collège
Jorissen
Drancy

académie
de Créteil

éducation
nationale

Affaire suivie par
Mme RISKWAIT Raphaël
Secrétaire de direction

Téléphone
01 48 31 14 31
Télécopie
01 48 95 05 49
Courriel
ce.0931377S@ac-creteil.fr

48 avenue Martyrs
Châteaubriant
93700 DRANCY

www.jorissen-drancy.ac-creteil.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
de 7h30 à 17h30

Mercredi
de 7h30 à 12h30

Pièce N°3

Drancy, le 22 octobre 2013

La principale

A

Madame la présidente de l'association
du collège Jacques Jorissen

Objet : élections des parents d'élèves

Madame la Présidente,

Je viens de recevoir votre courrier m'informant de votre recours en annulation du scrutin du vendredi 11 octobre 2013 pour les raisons suivantes :

- le scrutin s'étant déroulé dans des conditions très contestables et entachées de nombreuses irrégularités

- les dispositions du code de l'Education Nationale n'ont pas été respectées

Je déplore qu'aucune communication n'ai eu lieu depuis les élections du vendredi 11 octobre m'informant de vos revendications alors que l'établissement vient de recevoir votre courrier en date du 22 octobre 2013 et que les services du rectorat m'ont informé de l'annulation du scrutin le 21 octobre 2013.

Une nouvelle élection des parents d'élèves a donc été programmée :

le vendredi 08 novembre 2013
de 08h00 à 12h00
au collège Jorissen
en salle 15

Je vous invite à prendre contact avec mon secrétariat afin que le nouveau matériel soit mis à votre disposition.

Veuillez agréer, Madame la présidente, mes salutations les plus respectueuses.

Nadia BELDJOUTI

COLLEGE J. JORISSEN
La Principale
93700 DRANCY

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLEVES DU COLLÉGE JORISSEN DE DRANCY
48-68 avenue des Martyrs de Châteaubriant 93700 Drancy
collegejorissen2012-2013@hotmail.fr

Pièce N°4

Mme. BELDJOUTI
Principale du collège JORISSEN
48-68 Avenue des martyrs de Châteaubriant
93700 DRANCY

Drancy, le 04 Novembre 2013

Objet : élections des parents d'élèves

Madame La Principale,

Afin que, les nouvelles élections se déroulent dans les meilleures conditions, et d'exécuter les opérations pré-électorales, nous vous demandons de réunir les listes en présence pour en premier lieu, assainir et apaiser le climat d'incompréhension et en second lieu, nous communiquer officiellement les dates des prochaines échéances dans les délais, il va de soit de la réglementation en vigueur.

Nous nous permettons, Mme. La Principale, de vous rappeler les délais impératifs à respecter selon cette réglementation :

- Liste électorale consultable par les représentants des parents dans votre secrétariat, vingt jours avant le scrutin.
- Déclaration de candidature signée par les candidats dix jours francs avant l'ouverture du scrutin.
- Matériel de vote par correspondance remis aux parents six jours avant la date du scrutin.

Nous comptons sur vous aussi, pour informer les parents d'élèves de l'annulation des élections, leur signifier la nouvelle date des élections, et prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'encourager, et faciliter leur participation.

Dès que la date des élections nous sera communiquée, nous serons en mesure de finaliser nos tracts de propagande qui doivent être remis aux parents par l'intermédiaire du cartable, et de finaliser notre profession de foi.

Madame La Principale, nous tenons à vous rappeler que nous faisons parties de la communauté éducative du collège, et que par ce fait, nous sommes avec vous, pour votre réussite en tant que chef d'établissement, pour la réussite de nos enfants, et disponibles à toutes concertations pour le succès des élections.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame La Principale en l'expression de nos salutations dévouées.

P°) la Présidente
Le Vice-Président
A. KHENFECH

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Drancy, le 05 novembre 2013

Collège
Jorissen
Drancy

académie
de Créteil

éducation
nationale

Affaire suivie par
Mme RISKWAIT Raphaël
Secrétaire de direction

Téléphone
01 48 31 14 31
Télécopie
01 48 95 05 49
Courriel
ce.0931377S@ac-creteil.fr

48 avenue Martyrs
Châteaubriant
93700 DRANCY

www.jorissen-drancy.ac-creteil.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi
de 7h30à 17h30

Mercredi
de 7h30 à 12h30

Vendredi
7h30 à 15h30

Pièce N°5

La Principale

A

Madame la présidente et Monsieur le vice président de l'association des parents d'élèves du collège Jorissen

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier datant du 04 novembre 2013, concernant la programmation des nouvelles élections des représentants des parents d'élèves, je vous rappelle que l'annulation des précédentes élections porte sur le vote et seulement sur celui-ci, l'ensemble des étapes précédentes a été déclaré conforme.

Les convocations pour le nouveau vote ayant été envoyées dans les délais, aux deux associations de parents d'élèves, le 22 octobre 2013, je vous confirme à nouveau que les nouvelles élections auront lieu le

Vendredi 8 novembre 2013de 8h à 12h au collège Jorissen en salle 15.

Dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'établissement, sachant que plusieurs CA ont déjà été programmés ; il nous incombe à tous de réaliser ces élections dans les plus brefs délais, respectant ainsi les dispositions prévues par le code de l'éducation.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration, je vous rappelle que le matériel est disponible à mon secrétariat depuis le 22 octobre 2013 afin de faire la mise sous pli et de permettre la diffusion des bulletins de votes et des informations complémentaires aux familles le plus rapidement possible.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Nadia BELDJOUTI

COLLEGE J. JORISSEN
La principale
93700 DRANCY

Collège
Jorissen
Drancy

académie
de Créteil

éducation
nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pièce N° 6

Affaire suivie par
Mme RISKWAIT Raphaël
Secrétaire de direction

Téléphone
01 48 31 14 31
Télécopie
01 48 95 05 49
Courriel
ce.0931377S@ac-creteil.fr

48 avenue Martyrs
Châteaubriant
93700 DRANCY

www.jorissen-drancy.ac-creteil.fr

Drancy, le 07 novembre 2013

La Principale

Aux

Parents d'élèves

Objet : Elections

Je vous informe que les élections des parents d'élèves du collège Jorissen du vendredi 11 octobre 2013 ont étés annulées pour non-conformité dans le format de certains bulletins de vote par correspondance.

De nouvelles élections des représentants des parents d'élèves auront lieux le **vendredi 15 novembre 2013 de 8h00 à 12h00 au collège Jorissen en salle 15.**

Vos enfants seront prochainement destinataire du matériel de vote.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

La Principale
Nadia BELHOUTI

COLLEGE JORISSEN
La Principale
DRANCY

COLLEGE JORISSEN
48-68 avenue Martyrs de Chateaubriant
93700 Drancy
Tel : 01.48.31.14.31 –Fax : 01.48.95.05.49
ce.0931377s@ac-creteil.fr

Académie de Créteil

Direction des services départementaux de l'éducation nationale

ministère de l'éducation nationale

Pièce N°7

Drancy, le 07 novembre 2013

Suite à un recours en annulation du scrutin du vendredi 11 octobre 2013, une nouvelle élection des parents d'élève a donc été programmée au vendredi 15 octobre 2013.

Veuillez trouver ci-dessous la procédure de vote.

ELECTION DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMMENT VOTER ?

« Chaque parent est électeur et éligible.
Tous les parents sont donc concernés, quelle que soit leur situation, c'est à dire qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés.
Seuls sont écartés, s'agissant des élèves mineurs, les parents qui se sont vu retirer l'autorité parentale par décision de justice. En tout état de cause ces cas sont exceptionnels, et en absence de précision contraire, qui serait donnée et justifiée par la personne en charge de l'enfant, il convient de considérer que les deux parents d'un enfant sont électeurs.
Chaque parent ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.
Dans les cas particuliers où l'exercice de l'autorité parentale a été confié à un tiers qui accomplit tous les actes usuels relatifs à la surveillance ou à l'éducation de l'enfant, celui-ci exerce le droit de voter et de se porter candidat à la place des parents. Ce suffrage est non cumulatif avec celui dont il disposerait déjà au titre de ses propres enfants inscrits dans le même établissement.
Les personnes de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits que les nationaux.»

Bulletin Officiel n°29 du 22/07/2004

Au choix, deux possibilités :

- **en se déplaçant au Collège**
Vendredi 15 novembre 2013 de 8h00 à 12h00

- **en votant par correspondance**
dès réception du matériel de vote et jusqu'au vendredi 15 novembre 2013 à 12h00

Pour voter par correspondance :

1) Introduire le bulletin de vote (liste) dans la petite enveloppe **bleue** : toute rature, ajout ou panache sur le bulletin rend le vote nul.
2) Introduire la ou les petites enveloppes bleues de chaque parent électeur dans l'enveloppe blanche remise.
3) Cacheter.
4) Au verso de l'enveloppe, compléter en écrivant votre nom, le nom de votre enfant, sa classe et **signer.**
5) L'enveloppe blanche peut être déposée au secrétariat élève du Collège ou expédiée par la Poste dans une autre enveloppe à l'adresse du Collège et en précisant « **élection parent d'élèves** ».

La Principale
N. BELDJOUTI

COLLEGE J. JORISSEN

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Pour que la voix des parents soit entendue :

Pièce N°8

VOTONS !

LES DEUX PARENTS VOTENT

même séparés et quelle que soit leur nationalité

chaque parent vote séparément

--------- OU ET COMMENT VOTER ? ---------

A) Au Bureau de vote DANS L'ETABLISSEMENT de l'élève

Pour voter, il suffit d'aller à l'école où est inscrit votre enfant aux heures d'ouverture du bureau de vote le ..... octobre 2013 de.....h à .....h.

B) PAR CORRESPONDANCE

1) METTRE LE BULLETIN CHOISI DANS LA PREMIERE (PETITE) ENVELOPPE ET LA FERMER.

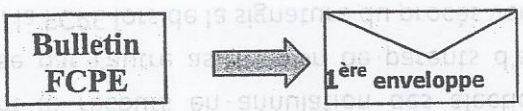

ATTENTION : Ecrire sur le bulletin ou sur l'enveloppe = vote nul

2) METTRE LA PREMIERE ENVELOPPE DANS LA SECONDE ET LA CACHETER

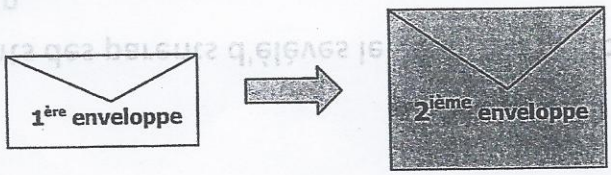

ECRIRE *sur le devant* de la 2ième enveloppe :
Election des représentants de parents d'élèves
L'adresse de l'école de votre enfant.

ECRIRE *à l'arrière* de la 2ième enveloppe :
Votre nom, votre prénom, votre adresse
Et n'oubliez pas de signer.

Envoyez la 2ième enveloppe par la poste ou confiez-la à votre enfant qui la remettra au directeur d'école. **Tout vote parvenu ou remis après la fin du scrutin sera déclaré nul.**

Pièce N° 9

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M le Principal du Collège

Collège Jacques [illegible]
N° d'identification : 093 1377 S
48-68 av. des Martyrs de Chateaubriant
93700 DRANCY
Tél. : 01 48 31 14 31
Fax : 01 48 95 05 49